

Le Budget Primitif 2019 de la Commune de Mennecy est à nouveau impacté, comme les années précédentes, par la baisse des dotations de l'Etat.

De plus, comme en 2018, la ville se voit infliger une amende pour insuffisance de logements sociaux, soit 45 K€ (42 K€ en 2018).

Toutefois, le budget 2019 permet à chaque service de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et préserve la qualité des services rendus aux habitants de la Commune.

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de : 11 259 171,33 €

1) LES RESTES A REALISER : 1 388 069,64 €

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2018 pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues par les services de la commune avant la fin de l'exercice budgétaire ou des travaux débutés en 2018 qui s'achèveront en 2019. Les crédits sont répartis entre les 20 chapitres (pour 120 k€) et 21 (pour 1 268 k€ environ).

2) LES DEPENSES NOUVELLES : 9 871 101,69 €

Ces dépenses concernent principalement :

- Le secteur scolaire :
 - La poursuite de l'extension de l'école de la Sablière
 - Les travaux d'extension des groupes scolaires des Myrtilles et de la Verville
 - La transformation de l'école primaire de l'Ormeteau en maternelle avec création d'un local périscolaire
 - La transformation de l'école maternelle de la Sablière en école primaire

- Le secteur culturel :
 - La rénovation des orangeries du parc de Villeroy
 - Le ravalement du théâtre
 - La réhabilitation de l'abreuvoir
 - La remise en état de la fontaine des orangeries

- Le secteur sportif :
 - Le début des travaux de rénovation des vestiaires du stade Alexandre Rideau
 - L'aménagement de l'ancien bâtiment de la trésorerie en salle de sports

- La voirie communale :

- La mise aux normes et la création de trottoirs avenue de l'Orangerie
 - La réfection du trottoir et du parking rue du bois Chapet
 - La reprise en pavés grés du parc de Villeroy
 - La création d'un skatepark
 - La sécurisation avec la création de plateaux sur la remise du Rousset
 - L'aménagement de la voirie au niveau de l'école de la sablière
- En matière de sécurité :
- La poursuite de l'extension du système de vidéoprotection
 - Les travaux de rapatriement des images des caméras installées à la Verville et aux Myrtilles
 - Le remplacement de caméras défectueuses
 - L'achat de barrières de sécurité et dans le cadre du dispositif vigipirate
 - L'équipement des agents de la Police municipale
- Autres dépenses prévues :
- La poursuite de la réfection du mur de la Sablière :
 - L'achat des terrains Monard
 - Les achats de mobiliers, matériels et véhicules pour les différents services.
 - L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 000 €.
 - L'amortissement de la dette à hauteur de 1 866 296 €.
 - La reprise du déficit d'investissement constaté en 2018, soit la somme de 827 303,21 €.

B- LES RECETTES

1/ LES RESTES A REALISER : 707 608,11 €

2/ LES RECETTES NOUVELLES : 10 551 563,22 €

Les principales recettes réelles proviennent :

- des subventions d'investissement versées notamment dans le cadre des conventions de PUP, du contrat de territoire, du contrat régional, de la DETR, de la CCVE et du bouclier de sécurité : 2 120 425 €
- du F.C.T.V.A de l'année 2017 : 534 999 €
- de la taxe d'aménagement : 150 000€
- des cessions immobilières : 4 000 €
- de l'affectation du résultat issu de l'excédent 2018 de la section de fonctionnement : 1 774 127,80 €
- du virement de la section de fonctionnement : 1 816 516,20 €
- d'un emprunt d'équilibre pour 3 700 000 €.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 255 304 €.

A- LES DEPENSES

1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 4 734 376,05 €

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (hors dépenses de personnel).

Ce chapitre est en hausse d'environ 25 % par rapport au réalisé de l'exercice 2017. Les différents postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

La hausse la plus importante concerne les dépenses relatives à la fourniture des repas pour le restaurant municipal avec la reprise par la commune de la gestion de la restauration depuis octobre 2018.

Ces dépenses, dans le cadre de la DSP, étaient réglées sur un autre chapitre budgétaire (chapitre 65).

2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 305 807 €

Ce poste budgétaire est en augmentation d'environ 3,39 % par rapport à son niveau d'exécution de 2018.

Le montant des charges de personnel prend en compte l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui majore en moyenne la masse salariale de 2%, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » introduit par le Gouvernement dans le PLF 2016

A ces augmentations incontournables, s'ajoute la prévision de recrutement de 6 auxiliaires de puériculture dans le cadre du projet de réouverture de 20 berceaux dans les crèches qui permettra d'offrir une plus grande capacité de garde d'enfants aux menneçois.

3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 651 079 €

Ce chapitre est en très forte baisse de 40,83 % au regard du réalisé sur l'exercice 2018.

Ceci s'explique par l'arrêt de la délégation de service public avec Elior courant 2018 et la gestion de la restauration scolaire reprise par la commune dont la dépense est imputée désormais au chapitre 011.

Les dépenses concernent principalement la subvention du CCAS (120 000 €), les subventions aux associations (261 710 €), la subvention à la caisse des écoles (40 200 €), les indemnités des élus.

4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 3 564 041,95 €

Ces dépenses concernées par ces chapitres sont essentiellement :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 276 641€.
- Une amende de 45 196,80 € infligée par l'Etat pour non-respect du taux de logements sociaux sur le territoire de la commune (22,24 % au lieu des 25 % exigés).
- Les charges financières de la commune qui poursuivent leur baisse depuis plusieurs années, (884 287,73 €) soit environ 6% de moins qu'en 2018.
- Les dotations aux amortissements pour 446 095,22 €.

- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 000 €.
Le virement à la section d'investissement : 1 816 516,20 €.

B - LES RECETTES

1) LES PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 042 / 70 / 75 / 76 / 77 / 78/013) : 2 580 847,98 €

Les montants prévus sur ces chapitres correspondent notamment aux recettes suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles.
Ce chapitre est en forte hausse en raison de la résiliation du contrat de délégation de service public avec Elios et de la reprise par la commune de la gestion de la restauration scolaire.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives.

2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 17 674 456,02 €

- Les recettes inscrites sur le chapitre 73 (impôts et taxes) sont essentiellement les contributions directes (12 063 250 €).

Elles sont complétées par les compensations et les dotations versées par la CCVE (2 280 743€).

S'y ajoutent les droits de mutations (647 000 €), la taxe locale sur l'électricité (265 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (70 968 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (48 000 €).

- Le chapitre 74 (dotations et participations) devrait connaître une nouvelle diminution significative.

Le montant prévisionnel de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est de 60 545 € (90 818 € perçus en 2018).

Quant à la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle devrait être 775 000 € (794 791 € en 2018).